

Origines des sociétés de secours mutuels de Montbrison

Un Français sur deux est affilié à une mutuelle et chacun connaît l'utilité des divers groupements mutualistes. En revanche le rôle des sociétés mutuelles locales est souvent méconnu. Ces humbles organisations ont souvent précédé le syndicalisme. Animées par des générations de militants généreux, elles ont grandement contribué à la promotion du monde ouvrier. Cellules de base, vivantes et démocratiques, elles gardent encore une place de choix dans la mutualité de notre époque.

Nous avons rassemblé ici quelques notes sur l'origine et les débuts des sociétés montbrisonnaises espérant donner au lecteur le goût de mieux les découvrir dans leurs activités d'hier et d'aujourd'hui.

Les débuts de la mutualité

De la confrérie à la société d'entraide fraternelle

Déjà sous l'Ancien Régime des sociétés d'entraide "fraternelles" constituées sur la base de la corporation fonctionnent, souvent en liaison avec les anciennes confréries. Ces groupements se multiplient sous l'Empire et la Restauration. Il s'agit pour les adhérents de créer par cotisation un fonds de réserve pour venir en aide à l'ouvrier malade ou blessé. Un droit d'entrée - parfois assez élevé - est exigé.

L'Etat tolère ces organisations qui luttent contre la misère mais il les surveille aussi étroitement. Elles contreviennent en effet directement à l'article 2 de la loi Le Chapelier du 14 juin 1791¹ qui interdit aux travailleurs toute forme de coalition car, en cas de conflit, le groupement d'entraide peut facilement devenir une société de résistance distribuant des subsides aux grévistes².

Proudhon et le mutuellisme

Le penseur libertaire Pierre Joseph Proudhon (1809-1865)³ va découvrir dans le "mutuellisme" une solution aux graves problèmes économiques et sociaux de son époque, celle de la révolution industrielle. Pour lui le mutuellisme est *la synthèse des idées de propriété et de communauté*, un contrat social par lequel des travailleurs se garantissent volontairement des services réciproques : assurances mutuelles, secours mutuels, et même enseignement mutuel ...

¹ La loi Le Chapelier, article 2 stipule :

Les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouvertes, les ouvriers compagnons d'un art quelconque ne pourront lorsqu'il se trouveront ensemble, se nommer ni président, ni secrétaires, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs...

² Ainsi les caisses de secours mutuels jouent un rôle important lors des mouvements qui agitent les canuts lyonnais et les passementiers stéphanois de 1831 à 1834. Voir P. Héritier, R. Bonnevalle, J. Ion et C. Saint-Sernin : *150 ans de luttes ouvrières dans le bassin stéphanois*, p.18-21.

³ Pierre-Joseph Proudhon ; né à Besançon la 15 janvier 1809. Théoricien socialiste français. Pour sa biographie et son oeuvre voir Albert Samuel, *Le socialisme*, éd. Chronique sociale, Lyon, 1981, p.123, 127.

1852 : essor des sociétés mutualistes

Après le coup d'Etat du prince-président Louis-Napoléon Bonaparte, beaucoup de sociétés de secours mutuels sont supprimées. Pourtant le nouveau pouvoir ne tarde pas à autoriser leur renaissance, sous une nouvelle forme strictement réglementée,

Le décret du 26 mars 1852 précise :

art. 1 : Une société de secours mutuels sera créée par les soins du maire et du curé dans chacune des communes où l'utilité en aura été reconnue.

art. 3 : Le bureau de chaque société sera nommé par le Président de la République.

Les mutuelles ne peuvent servir à leurs adhérents que des pensions de retraite et non des secours en cas de chômage. Précaution supplémentaire, elles doivent comprendre, à côté des travailleurs qui sont membres "participants", des membres "honoraires", c'est-à-dire des notables, gens aisés qui avancent de l'argent et qui, politiquement, servent de contrepoids.

En contrepartie de ces obligations les sociétés officiellement reconnues bénéficient d'un local gratuit et d'une subvention de l'Etat. Avec ces dispositions, le nombre des sociétés triple sous le second Empire. En 1869, elles sont plus de 6 000 et regroupent près de 800 000 adhérents⁴. Environ les deux tiers d'entre elles sont reconnues⁵.

La mutualité dans le département de la Loire il y a 100 ans

Les premières sociétés

Le département de la Loire, aujourd'hui un de ceux où la mutualité est la plus forte, participe au mouvement général. Les premières sociétés officiellement autorisées apparaissent dans le Roannais et les monts du Lyonnais.

Il s'agit de la *Société de secours mutuels des ouvriers réunis* à Roanne (autorisée le 22 décembre 1852), des *Ouvriers réunis* à Chirassimont (16 juillet 1853), des *Chapeliers* à Chazelles-sur-Lyon (27 avril 1854), de *Saint-François-Xavier*, à Charlieu (31 juillet 1854)⁶. Suivent les *Ouvriers machinistes* à Saint-Etienne (6 juillet 1855) et les *Anciens militaires* de Panissières (1^{er} octobre 1856)⁷.

Des origines diverses

La variété des appellations donne quelques indications sur l'origine des sociétés. Dans la région stéphanoise, peuplée et industrialisée, les groupements strictement professionnels abondent : ouvriers machinistes (Saint-Etienne), ouvriers-mineurs (Sorbières, Lorette), rubaniers et veloutiers (Saint-Etienne), teinturiers (Saint-Etienne), charpentiers, perruquiers-coiffeurs, employés quincailliers... Il y aussi plusieurs sociétés départementales : médecins, instituteurs communaux, piqueurs et cantonniers...

⁴ En 1851, 2 237 sociétés groupent 255 472 membres. En 1869, 6 139 sociétés groupent 794 473 membres (Jean Bron, *Histoire du mouvement ouvrier français*, tome 1, Editions sociales, 1968, p. 184.

⁵ En 1869, il y a 4 398 sociétés reconnues sur 6 139 recensées,

⁶ Ces sociétés existent encore aujourd'hui, parfois avec une modification de l'appellation :

Union roannaise, n° 7 ;

Ouvriers réunis de Chirassimont, n° 8 ;

Ouvriers chapeliers de Chazelles-sur-Lyon, n° 9 ;

Entente mutualiste de Charlieu, n° 10.

⁷ Aujourd'hui :

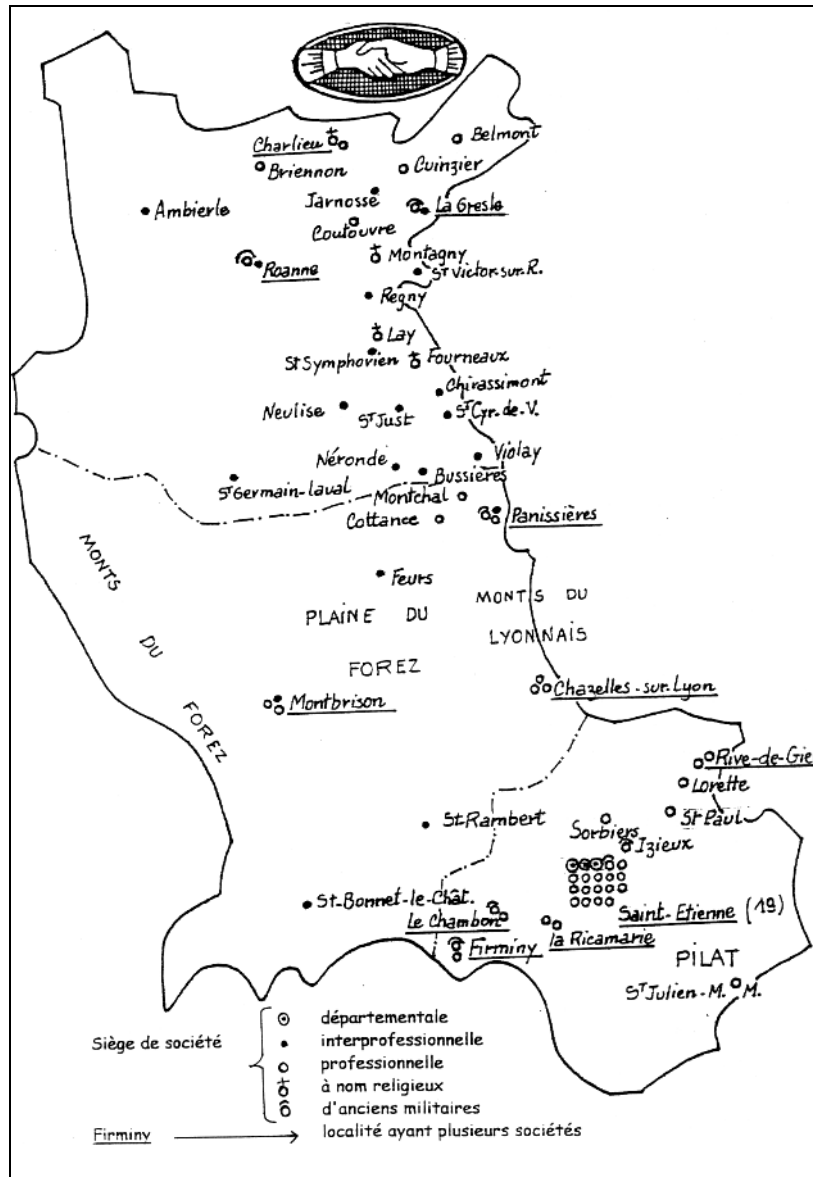
Mécaniciens machinistes de l'arrondissement de Saint-Etienne, n° 11

Anciens militaires de Panissières n° 13.

Des noms tels que *Solidarité humanitaire* (ouvriers-mineurs de Lorette) ou *Assistance fraternelle* (Saint-Etienne) dénotent l'influence du socialisme.

Dans le Roannais la plupart des sociétés sont interprofessionnelles car elles sont implantées dans de petites bourgades. *Ouvriers réunis*, *Habitants réunis*, *Union fraternelle* dominent largement.

Des noms religieux rappellent assez souvent le rôle de l'Eglise catholique : sociétés de *Saint-François-Xavier* (Charlieu), de *Saint-Mathieu* (Montagny), de *Notre-Dame* (Lay), de *Saint-Vincent-de-Paul* (Fourneaux).



Localisation des sociétés de secours mutuels (1884)

Partout les *Anciens militaires*, *Sauveteurs-médailleurs*, *Sapeurs-pompiers* et autres *vétérans* aiment à se regrouper,

La situation en 1884

En 1884, il existe dans la Loire 72 sociétés de secours mutuels instituées comme établissements publics⁸. Elles sont d'importance variable et inégalement réparties : 32 dans l'arrondissement de Saint-Etienne, presque toutes concentrées dans les villes du bassin houiller, 26 dans l'arrondissement de Roanne, éparpillées dans une vingtaine de localités, enfin seulement 14 dans le Montbrisonnais resté plus rural.

Les monts du Lyonnais animés par le tissage et la chapellerie sont bien représentés : 3 sociétés à Chazelles-sur-Lyon, 3 à Panissières, 1 à Montchal, 1 à Cottance. Montbrison a 3 sociétés. Deux villes de la plaine seulement ont une société : Feurs et Saint-Rambert. Les monts du Forez n'ont aucun groupement mutualiste si l'on excepte Saint-Bonnet-le-Château, gros bourg qui compte des armuriers et des serruriers.

Montbrison

A Montbrison, en janvier 1851, quatre sociétés de secours mutuels possèdent près de 2 000 F déposés à la caisse d'épargne. Mais il y a d'autres associations, parfois minuscules. Ainsi les chiffonniers de Montbrison forment, eux aussi, une très modeste société qui dépose une petite somme au bureau de police de la ville afin de fournir des secours aux sociétaires malades. En décembre 1852, les fonds de cette petite mutuelle s'élèvent à 13 F. Ils sont utilisés pour contribuer aux frais d'inhumation de Georges Cyprien, crocheteur et "enfant de l'hôpital de Montbrison", mort subitement le 8 décembre 1852⁹.

Depuis 1850, existe dans la ville un groupement professionnel, la *Société des horticulteurs*. Il rassemble les jardiniers sans avoir, évidemment, le prestige et l'ancienneté de la *Société d'agriculture de Montbrison*, cercle fréquenté par les grands propriétaires fonciers du Forez. La société des horticulteurs va constituer progressivement une société de secours mutuels qui sera reconnue officiellement le 30 avril 1864 sous le nom de *Société de secours mutuels dite des Horticulteurs*. C'est alors, pour le département, le seul exemple d'une société issue d'une profession agricole. En 1884, la société des horticulteurs a une centaine de membres qui paient une cotisation annuelle de 3 F. Elle a le même président que sa filiale la mutuelle des horticulteurs, Henri Dupuy, officier d'académie¹⁰.

Le corps des sapeurs-pompiers de Montbrison constitue à son tour sa société de secours mutuels qui est autorisée le 25 décembre 1865. Ce groupement, le n° 36, a un effectif réduit, il va cependant subsister plus d'un siècle, jusqu'en 1971. Il compte alors seulement une demi-douzaine de membres, anciens pompiers ou veuves de pompiers, qui sont intégrés aux *Ouvriers réunis*.

Il faut attendre 1882 pour que se constitue à Montbrison une association plus large ayant vocation à rassembler l'ensemble des mutualistes.

⁸ *Annuaire du département de la Loire*, année 1884.

⁹ J. Barou, "Chronique de la pauvreté et des misères dans le Montbrisonnais au début du second Empire (1852-1858)", *Village de Forez*, suppl. au n° 12, novembre 1982, p. 49.

¹⁰ Henri Dupuy deviendra par la suite vice-président et bienfaiteur des "ouvriers réunis" ce qui laisse penser que la *société des horticulteurs* avait disparu comme mutuelle avant la Grande Guerre. Mort le 21 mai 1914. Concernant cette mutuelles voir J. Barou, "La société des jardiniers de Montbrison (1850-2000)", *Village de Forez*, n° 83-84, octobre 2000.

Constitution des *Ouvriers Réunis* de Montbrison

Au cours de l'année 1882, un groupe d'artisans et de commerçants montbrisonnais tient plusieurs réunions en vue de former une société de secours mutuels. Des statuts sont déjà élaborés et l'autorisation préfectorale obtenue (25 septembre 1882) quand Jean-Marie Laurand, négociant, président provisoire, convoque la première assemblée générale, le 15 octobre 1882, salle de la Chevalerie.

Sur les 102 membres actifs déjà inscrits, 63 assistent à cette assemblée constitutive. Les statuts sont adaptés et l'association prend le nom *de Société de secours mutuels des ouvriers réunis de Montbrison* bien que ne figure aucun ouvrier dans le premier bureau :

Georges Levet, député de la Loire, président ;
Amédée Hugué, imprimeur, vice-président ;
Jean-Marie Laurand, négociant, trésorier ;
Jean Barret, légiste, secrétaire ;

Les administrateurs (ou syndics) sont : MM. Roux, chapelier ; Gaingard, bottier ; Rival, menuisier ; Beluche, photographe ; Banchet, typographe¹¹.

Pour être membre participant il faut avoir de 18 à 45 ans, être d'une parfaite probité et payer une cotisation de 1 F par mois. Rappelons que le salaire journalier d'un ouvrier est alors voisin de 4 F¹². En cas de maladie ou d'accident sont prévus le remboursement des frais médicaux et une indemnité de 1 F par jour. Lors du décès d'un sociétaire, la société versera 40 F pour frais funéraires et les co-associés assisteront aux obsèques.

Quant aux membres honoraires, ils paient une forte cotisation et n'en retirent aucun avantage sinon celui d'avoir une délégation d'ouvriers réunis à leurs funérailles.

Des symboles de la vie associatives : drap mortuaire et bannière

Cette question des obsèques revêt d'ailleurs une importance primordiale aux yeux des responsables mutualistes de l'époque, qui, en cela, reprennent la tradition des anciennes confréries.

Il y a là un grand souci de dignité et la volonté de constituer non pas une vague association mais un vrai corps. Pour cela il faut des signes, des symboles : insigne, drap mortuaire, bannière...

La première décision du bureau consiste à adopter, le 12 novembre 1882, l'insigne de la société : "deux mains qui se serrent", modèle n° 2 du tarif-catalogue de la maison Chauvet de Paris. Il coûte 1,50 F et son port est obligatoire pour les membres, sous peine d'amende, chaque fois que la société se réunit.

Ensuite, dès le 8 avril 1883, le bureau organise une loterie pour acheter un drap mortuaire et un brancard (3 000 billets à 0,50 F) car rien ne doit être prélevé sur les cotisations des sociétaires. C'est la maison Bret, 11, rue François Dauphin, à Lyon, qui se charge de la confection du drap, une superbe pièce de tissu noir brodé d'argent avec un double galon dont voici le devis¹³ :

Inscription sur deux faces :

"Société de secours mutuels ouvriers réunis de Montbrison"

- 98 lettres de 0,07 m à 2 F l'une

196 F

¹¹ André Thivillier, articles publiés dans *La Tribune-Le Progrès*, novembre et décembre 1959, à l'occasion du 75^e anniversaire de la société.

¹² P. Héritier, R. Bonneville, J. Ion et C. Saint-Sernin : *150 ans de luttes ouvrières dans le bassin stéphanois*, p.19.

¹³ Archives de la société.

- 21 mètres de galon argent fin de 0,06 m	
à 7 F le mètre	147 F
- 4 palmes à 40 F l'une	160 F
- 2 mains à 25 F l'une	50 F
- 11,5 m de franges, mi-fin de 0,05 à 0,06 m	
à 4 F le mètre	46 F
- 4 glands à 8 F pièce	32 F
- doublure	10 F
- montage	25 F

Si l'on ajoute la caisse, non vernie, la facture se monte à la coquette somme de 676 F. Bien que la maison Bret accorde une remise de 26 F, cela représente encore le salaire de six mois d'un ouvrier !

La société confie ensuite à un de ses membres, Pierre Rival, maître-menuisier la fabrication du brancard : *Il sera pliant, les bras en bois de frêne, sans nœuds ni bois découpés et les pieds en bois de noyer, et ce d'après le modèle du brancard de la société des menuisiers mais moins lourd s'il est possible, avec peinture-verniss noire et filets blancs...* Il en coûte encore 110 F¹⁴.

Il reste à se doter d'une bannière. Ce sera chose faite en 1891, grâce à une souscription et à un don de 100 F effectué par Mme Bayle, née Bouchet¹⁵. Vert et or, cette somptueuse, et très lourde, enseigne ressemble tout à fait à une bannière de confrérie. Simplement l'insigne de la société et l'écusson de la ville remplacent l'image de saint Vincent ou celle de saint Isidore. Elle ne suit plus aujourd'hui les cortèges funèbres mais orne encore les murs du local montbrisonnais de l'Union départementale des sociétés mutualistes, rue des Arches¹⁶.

La vie de la société se manifeste encore par l'assemblée générale à laquelle l'assistance est obligatoire pour les membres actifs et par la fête annuelle. La première fête a lieu le dimanche 1^{er} avril 1883. Les mutualistes se retrouvent dans "l'ancienne salle des élections" de la sous-préfecture pour l'inévitable banquet qui coûte 3 F par convive. La formule n'a pas toujours le même succès. En 1885, le banquet est supprimé car il n'y a que 4 inscriptions.

Les premières années : persévérer

Après l'enthousiasme des premiers mois, il faut persévérer. La cotisation est loin d'être insignifiante et le trésorier se plaint perpétuellement de retards dans les versements. Dès juillet 1883, moins d'un an après la fondation, trois membres démissionnent, faute d'avoir payé depuis six mois. En mai 1885, 35 membres, le tiers de l'effectif, doivent plus de 3 mois de cotisation¹⁷. On décide que les syndics passeront à domicile pour sommer les mauvais payeurs de se mettre à jour. A la fin d'octobre il faut encore adresser une lettre de rappel aux retardataires.

Cependant dès avril 1883, six mois après la création des *Ouvriers réunis* le trésorier a plus de 700 F en caisse et peut verser 500 F sur le livret de caisse d'épargne de la société.

De 1882 à 1900, les effectifs de la société restent stationnaires. En 1900 il y a 100 membres participants contre 102 en 1882. Le nombre des membres honoraires est, en revanche, en forte augmentation ce qui explique l'excellente situation financière : 7 511,26 F d'avoir et 27 488,76 F dans la caisse des retraites.

¹⁴ Archives de la société.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Aujourd'hui (avril 2001), elle est dans le local de la mutuelle n° 901, rue du Collège.

¹⁷ Archives de la société.

Les mutualistes font école : en 1892 se constitue la *Société de secours mutuels des ouvriers réunis* de Moingt¹⁸. L'influence des Montbrisonnais est notable à Savigneux, Champdieu, St-Paul-d'Uzore, Mornand...

En 1900, le député Georges Levet démissionne et devient président d'honneur. Il est remplacé par le notaire Pierre Dupin¹⁹ qui était vice-président.

Le vingtième anniversaire

Après le vote de la loi de 1898 réorganisant la mutualité, la société bénéficie de toutes les attentions du pouvoir. Les statuts des *Ouvriers réunis* sont approuvés par arrêté ministériel du 14 janvier 1901 signé par Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur. Peu après, en manière d'encouragement, le préfet de la Loire, Frédéric Mascle, le député Levet, le sénateur Drivet et le ministre Waldeck-Rousseau lui-même, deviennent membres honoraires. Au 31 décembre 1902, il y a 125 membres participants et 214 membres honoraires.

Les *Ouvriers réunis* vont fêter avec éclat le vingtième anniversaire de leur association. A cette occasion l'*Union départementale* organise son congrès à Montbrison qui, le 31 mai 1903, accueille plus de 700 mutualistes représentant une cinquantaine de sociétés de la Loire, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme.

Il y a des discours, un grand banquet de 500 couverts servi sous la halle aux grains par le restaurateur Gréa et une médaille commémorative à accrocher à chaque bannière... De plus, pour marquer le coup, les mutualistes désirent planter un arbre, *l'emblème de la vigueur de la mutualité* mais l'administration municipale n'ayant pas accordé un emplacement dans un des jardins de la ville, on doit installer l'arbrisseau, *un conifère d'espèce rare*, dans une propriété privée, celle de M. Jacquet, avoué et beau-père du président Pierre Dupin. Ce serait le premier arbre de la mutualité planté en France.

Fondation de la Ruche montbrisonnaise

Après les festivités de 20^e anniversaire la société prend son essor. Le 24 janvier 1904, elle a 474 membres (215 participants et 259 honoraires) et va produire un nouveau rameau : *la Ruche montbrisonnaise*.

Les femmes n'étant pas admises comme membres actifs les *Ouvriers réunis* organisent une société filiale qui sera exclusivement féminine. Ainsi l'assemblée générale constitutive de la *Ruche montbrisonnaise* se déroule le dimanche 5 juin, dans l'après-midi, salle de la Chevalerie, en présence des administrateurs des *Ouvriers réunis*. Une centaine de personnes participent à la réunion où sont adoptés les statuts *après un examen laborieux et détaillé*.

Avant de clore l'assemblée, Mme Bonnet, présidente provisoire, annonce qu'un legs vient d'être fait à la jeune association. La veuve Dulac, née Fillerat, décédée depuis peu, après avoir donné ses biens aux sociétés mutuelles de Montbrison et de Moingt, lègue en outre son mobilier à *deux jeunes filles peu fortunées faisant partie de la Ruche montbrisonnaise et devant être désignées par leurs collègues*²⁰. Enfin, avant la sortie, une quête pour l'achat de la bannière de la nouvelle société rapporte 34,50 F.

¹⁸ La *Société de secours mutuels des ouvriers réunis* de Moingt n° 152 fusionne en 1975 avec les *Ouvriers réunis de Montbrison*. Elle compte, au moment de la fusion, 64 membres participants et 167 membres honoraires.

¹⁹ Ne pas confondre avec Louis Dupin, avocat, qui fut maire de Montbrison.

²⁰ *Le Montbrisonnais* du 11 juin 1904. Les funérailles de Mme Dulac, veuve d'un adjudant retraité, avait eu lieu à Moingt le 3 mai 1904. Elle avait choisi comme légataires universelles, les associations de secours mutuels :

1/ Les *Ouvriers réunis* de Moingt

2/ Les *Ouvriers réunis* de Montbrison

3/ La *Ruche Montbrisonnaise*.

Les statuts de la "Ruche" ayant été approuvés par arrêté ministériel, le 15 juillet 1904 a lieu l'assemblée générale qui constitue officiellement le nouveau groupement. La "Ruche" compte alors 139 membres actifs et 70 membres honoraires (en 1906 il y aura 79 participantes et 83 honoraires). Le conseil d'administration est ainsi composé :

Présidente : Mme Bonnet ;
Vice-présidentes : Mmes Béal, Conte ;
Secrétaire : Mlle Avignant (directrice de l'école laïque de filles) ;
Trésorière : Mme Motte ;
Administratrices : Mme Dejoux, Mlle Marie Thiers, Mme Chassin, Mme Faure-Perache, Mlle Navizet, Mme Figarol-Barjon, Mlle Pierrette Galland, Mme Hissler, Mme Rival, Mlle Roche, Mme Jouhet et Mme Bacher.

On retrouve bien sûr nombre d'épouses et de parentes des responsables des *Ouvriers réunis*.

Au cours de la même séance, l'assemblée attribue, par vote à bulletins secrets, le mobilier de Mme Dulac à Mlle Claudia Gaurand, tisseuse et à Mlle Joséphine Mervillon, couturière, après que la vice-présidente ait fait lecture d'un *remarquable rapport* sur les mérites respectifs de chacune des sept candidates qui s'étaient révélées. Le président d'honneur de la "Ruche", Pierre Dupin remet aux lauréates *un superbe bouquet* et prononce un discours pour clore cette cérémonie qui a, selon le Montbrisonnais, *tout le caractère d'une distribution de prix de vertu*.²¹

Le dimanche suivant, 17 juillet 1904, les *Ouvriers réunis* tiennent leur assemblée générale et une *fête de famille* réunit 80 convives chez Murat, à Pierre-à-Chaux. Quelques abeilles de la nouvelle ruche *apportent le charme de leur présence*. Le banquet coûte 3 F pour les hommes et 2,50 F pour les femmes. Il y a un goûter pour les enfants et le soir bal champêtre.

La *Ruche montbrisonnaise* commence sa carrière qui va durer plus d'un demi-siècle, jusqu'en décembre 1959, période où elle est absorbée par les *Ouvriers réunis* qui avaient pris l'initiative de sa création. Aujourd'hui sa belle bannière noire brodée et frangée d'or a rejoint le local des mutualistes de la rue des Arches²².

Création de l'*Union Montbrisonnaise*

Le début du siècle : un climat politique passionné

1905-1907 : ministère du petit père Combes, loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, laïcisation d'écoles... Montbrison n'échappe pas à l'agitation des esprits. Une partie de la bourgeoisie locale adhère au radicalisme, surtout parmi les professions libérales. Les libres penseurs organisent un banquet le jour du vendredi saint et se plaignent du trouble que cause à leur sommeil la fluette voix de la cloche du couvent des sœurs de Sainte-Claire.

L'anticléricalisme militant se heurte à l'action de multiples cercles et patronages dans la mouvance de l'Eglise. Les bulletins paroissiaux fustigent les mauvais journaux tandis que les feuilles locales, *Le journal de Montbrison*, *Le Montbrisonnais* et *l'Avenir montbrisonnais* polémiquent pour des futilités. Chacun doit choisir son camp : blanc ou rouge. Ce climat de luttes idéologiques trouble inévitablement les sociétés locales particulièrement les groupements mutualistes.

De plus elle avait légué 500 F à la société de secours mutuels des pompiers de Montbrison, 250 F aux écoles laïques de la ville, 250 F aux enfants pauvres, 250 F à *l'Harmonie montbrisonnaise*, 250 F au *Rally montbrisonnais*...

²¹ *Le Montbrisonnais* du 30 juillet 1904.

²² Aujourd'hui (avril 2001), elle est dans le local de la mutuelle n° 901, rue du Collège.

La majorité des dirigeants des "ouvriers réunis" se retrouve dans le courant laïque et progressiste. Certains militent, à titre personnel, dans des organisations de gauche : le Comité démocratique, le Comité d'Action Républicaine Radical et Radical Socialiste, la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, la Jeunesse Laïque, le Sou des Ecoles.. qui forment l'opposition à la municipalité dirigée par le notaire Chialvo, maire modéré soutenu par la droite. Le président des "ouvriers réunis", Pierre Dupin, est lui-même un homme politique local. Aux élections cantonales de juillet 1907, il est candidat du Comité républicain contre le maire de Montbrison.

L'assemblée générale du 13 janvier 1907

L'assemblée générale des "ouvriers réunis" du dimanche 13 janvier 1907 est agitée. La société est traversée par plusieurs courants où intervient la politique locale. Le *Montbrisonnais* illustre ces luttes d'influence très personnalisées et met un peu d'huile sur le feu en publiant complaisamment la lettre, non signée, d'un mutualiste :

L'assemblée de dimanche dernier fut quelque peu houleuse ; rarement d'ailleurs, elle avait été aussi nombreuse. Un personnage qui veut mettre son nez partout, le manitou "Chialvo" pour ne pas le nommer, avait manigancé tout un petit scénario, pour la troubler. Il avait, le matin même, réuni son état-major du comité Tout-court, afin de décider des diverses stratégies ; et depuis quelque temps, mène une campagne afin de faire démissionner les membres honoraires de ses amis. Il en fut pour sa peine.

Au début de la séance, on lut bien quelques démissions d'honoraires, mais elles étaient largement compensées par de nouvelles adhésions. Les délégués de Chialvo, son factotum Hébrard, et son petit chéri, Remille, essayèrent bien de semer le tumulte ; mais ils furent énergiquement remis à leur place ; et leurs potins de concierge (on sait que Remille s'y connaît !) rejetés du pied.

L'attitude des "Chialvistes" indisposa l'assemblée ; et quand vint le moment des scrutins, un éminent chialviste, le syndic Veyrard, en subit le contre-coup.

Les mutualistes montrèrent qu'ils désapprouvaient les procédés de vouloir mettre la politique, au sein d'une société qui doit y rester étrangère ; et le syndic sortant ne recueillit que 31 voix, tandis que son concurrent était élu par plus de 100 voix.

C'est une petite leçon qui a été ainsi infligée aux Chialvistes. Ce qu'ils ont de mieux à faire c'est d'en profiter en restant tranquilles, puisqu'ils le voient bien, le prestige de leur patron est tout à fait dédoré.²³

La semaine suivante, M. Chialvo réplique dans une lettre que publie *Le Montbrisonnais* :

- Qu'il n'a rien "manigancé" ;
- qu'il ne cherche nullement à faire démissionner des membres honoraires qui seraient ses amis politiques ;
- qu'il est membre fondateur des "ouvriers réunis" et que chaque année, pour le jour de l'an, il verse 40 F pour la caisse des retraites.

Enfin il conclut : *Je souhaite à la Société beaucoup d'ennemis comme moi²⁴.*

Démission collective

Quinze jours après l'assemblée générale, comme la tendance "de gauche" l'a nettement emporté, les minoritaires quittent la société pour créer un nouveau groupement.

²³ *Le Montbrisonnais* du 19 janvier 1907.

²⁴ *Le Montbrisonnais* du 26 janvier 1907.

Le 2 février 1907, le président Dupin lit au bureau des "ouvriers réunis" la lettre de démission collective : que 13 mutualistes viennent de lui adresser :

Montbrison le 27 janvier 1907

Les soussignés ont l'honneur d'adresser à M. le Président de la Société de Secours Mutuels des Ouvriers Réunis de Montbrison, leur démission de membres participants de la dite Société.

Cette société poursuivant un but qui n'est pas celui de la Mutualité, ils estiment de leur devoir de se retirer.

Ils prient en conséquence M. le Président de donner connaissance de la présente à la Société.

De vrais mutualistes :

Signé : Remille Jean, Barrieux Philibert, Chezeville Félix, Dupuy Jacques, Levet Claude, Galletti Marius, Girard Jean-Claude, Fèche Pierre, Faure Henri, Phalippon J. P., Basset Jean, Perret Marius, Claret Georges.

De plus, deux membres honoraires donnent leur démission MM. Ferran Jean, carrossier, et de Saint-Pulgent, rentier²⁵.

L'Union Montbrisonnaise

Ce même 27 janvier 1907 naissait une nouvelle société mutuelle *l'Union montbrisonnaise* qui accueillait les démissionnaires. Le journal local *l'Avenir Montbrisonnais* (droite), concurrent direct du *Montbrisonnais* relate ainsi la première assemblée générale :

L'Union Montbrisonnaise

Sous ce titre une nouvelle Société de Secours Mutuels s'est formé à Montbrison.

Fondée sur les derniers principes de la mutualité, cette société pourra, à l'avenir, rendre de grands services à la classe ouvrière de notre ville.

Les prévisions des fondateurs de cette Société ont déjà été de beaucoup dépassées et tout fait prévoir que d'ici peu de temps le nombre des membres dépassera la centaine :

Son bureau a été ainsi constitué :

Président, M. Rony, notaire²⁶ ; vice-président : M. Henri Faure²⁷, trésorier, M. Galletti²⁸ ; trésorier-adjoint : M. Henry²⁹ ; secrétaire : M. Remille³⁰ ; secrétaire-adjoint : M. Marius Perret³¹ ; contrôleurs : MM. Girard³² et Fèche³³ ; syndics : MM. Chezeville³⁴, Barbier³⁵, Levet³⁶, Pont³⁷, Dupuy³⁸ et Lager³⁹.

²⁵ Procès-verbal de délibération du samedi 2 février 1907.

²⁶ Me Joseph Rony, notaire à Montbrison, rue St-Pierre.

²⁷ Henri Faure, jardinier, 7, rue du Faubourg St-Jean..

²⁸ Marius Galletti, clerk de Notaire, 10, rue des Cordeliers.

²⁹ Louis Henry, clerk de Notaire, 43, rue Tupinerie.

³⁰ Jean Remille, légiste, 15, boulevard Gambetta.

³¹ Marius Perret, clerk d'avoué, 10, rue du faubourg de la Madeleine.

³² Marius Girard, employé d'octroi, 9, avenue du jardin de la Ville.

³³ Pierre Fèche, typographe, 45, rue des Légouvés.

³⁴ Félix Chezeville, sculpteur, 37, rue Martin-Bernard.

³⁵ Pierre Barbier, voiturier, 3, boulevard Gambetta.

³⁶ Claude Levet, empailleur de chaises, 23, rue Victor-de-Laprade.

³⁷ Joannès Pont, jardinier, 27, rue de la République.

³⁸ Jacques Dupuy, typographe, 14, rue des Clercs.

³⁹ Joannès Lager, charcutier, 29, rue Saint-Jean.

M. Rony a remercié l'assemblée du témoignage de confiance qu'elle venait de lui accorder et a prononcé l'allocution suivante :

"Lorsque deux d'entre vous m'ont fait l'honneur de venir me demander d'accepter la présidence d'une nouvelle Société de Secours Mutuels, après un instant d'hésitation causé par le sentiment de mon inexpérience en matière de mutualité, j'ai accepté avec l'assurance de ces Messieurs que la future Société serait uniquement une Société de Secours Mutuels au sens le plus strict du mot.

Et j'ai accepté sans arrière-pensée avec la résolution de donner à cette oeuvre ainsi définie tout mon dévouement avec la ferme confiance que je tiens à exprimer ici, que cette Société sera une Assemblée d'amis venus là pour s'entraider dans les difficultés et non pas une réunion de fédérés se groupant pour être plus forts dans les luttes religieuses ou politiques à venir..."

Cette dernière phrase de Me Rony choque le bureau des "ouvriers réunis" qui rejette avec indignation l'insinuation qu'elle contient. Le président Dupin déclare tranquillement : La société doit et peut rester indifférente à une tentative qui sera sans effet⁴⁰ et après un échange de vues le conseil décide qu'il sera plus digne de rester calmes, et d'opposer un tranquille mépris à cette insidieuse attaque.⁴¹

On est alors en période pré-électorale : six mois plus tard, Pierre Dupin affronte le maire de Montbrison, Me Chialvo, au cours des élections cantonales et se fait battre de justesse⁴².

"Tous pour un, un pour tous"

Il y a donc, aujourd'hui, à Montbrison deux sociétés locales : *les Ouvriers réunis* n° 94 (environ 750 membres) et *l'Union montbrisonnaise* n° 406 (environ 500 membres). Il n'est pas question ici de ranimer d'anciennes disputes et de donner tort ou raison à qui que ce soit. Constatons simplement que ces deux sociétés collaborent fraternellement, que leurs bannières respectives sont côte à côte dans le même local, que leurs responsables font preuve d'un vrai dévouement au service de tous et qu'elles ont accompli et accomplissent encore un impressionnant travail dans le cadre de la mutualité.

Notre ville n'a pas à rougir d'avoir eu des hommes de conviction et de compter aujourd'hui deux groupements mutualistes mais il suffirait de faire un pas de plus pour qu'il n'y ait chez nous qu'une seule et vigoureuse association pour illustrer la devise de la mutualité : *Tous pour un, un pour tous*⁴³.

Joseph Barou

(Village de Forez, n° 20 octobre 1984)

⁴⁰ Procès-verbal de délibération du samedi 2 février 1907.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Dupin : 1 912 voix ; Chialvo 2 245 voix. Dupin l'emporte dans 9 communes : Bard, Chalain-d'Uzore, Chalain-le-Comtal, Chambéon, l'Hôpital-le-Grand, Lérygneux, Magneux-Haute-Rive, Mornand et Savigneux (*Le Montbrisonnais* du 3 août 1907).

⁴³ Aujourd'hui (avril 2001) la situation a changé : La mutuelle *des Ouvriers réunis* de Montbrison a absorbé plusieurs sociétés voisines (*La Fraternelle* de Champdieu, *les Ouvriers réunis* de Savigneux, *La Fraternelle de Luriecq*, *La famille suryquoise*, *Les Anciens Verriers* de Veauche, *La Fraternelle* de Pralong, *Les Travailleurs réunis* de Saint-Romain-le-Puy) et est devenue *Action mutualiste du Montbrisonnais*. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 1998, *Action mutualiste du Montbrisonnais* a fusionné avec *Loire Action Mutualiste* (mutuelle n° 1007) et est devenue sa section Forez. Quant à *L'Union montbrisonnaise* elle a été aussi absorbée par *Loire Action Mutualiste* au cours de l'année 2000.

Sources

Outre les ouvrages déjà cités dans les notes :

- Collection du *Journal de Montbrison* ;
- Collection du *Montbrisonnais* (années 1904 et 1909) ;
- Registres de délibérations de la *Société de secours mutuels des ouvriers réunis de Montbrison* ;
- Témoignages de mutualistes, particulièrement de M. Victor Peyrat, secrétaire des *Ouvriers réunis* que nous remercions vivement pour son aimable concours.